

Dossier

La police en guerre de l'information

« Policiers en Colère. » Ce slogan résonne depuis bientôt un mois dans les rues, sur les réseaux sociaux et principales chaînes d'informations françaises. Un ras le bol des forces de polices françaises qui se fait entendre depuis le 8 octobre dernier où 4 policiers se sont fait violemment attaquer à Viry Chatillon. Depuis, les policiers manifestent pour demander plus de moyens : humains, matériels et juridiques.



Les revendications des policiers

Quelques jours après ces attaques, les policiers commencent à rendre hommage à leurs collègues blessés. Débutent alors les minutes de silence puis les marches silencieuses. Peu à peu le mouvement prend de l'ampleur. Chaque nuit de plus en plus de policiers descendent spontanément dans les rues, chaque jour ils assurent le service minimum en cas d'urgence, en dépit de l'interdiction du droit de grève des policiers en vigueur depuis la loi du 29 septembre 1948. Les policiers s'unissent, soutenus par les citoyens, malgré la peur des sanctions, pour faire connaître leurs revendications.

La première d'entre elles porte sur le matériel : locaux vétustes, matériel informatique hors d'usage, véhicules et protections inadaptés, le manque de moyen est important dans les commissariats français.

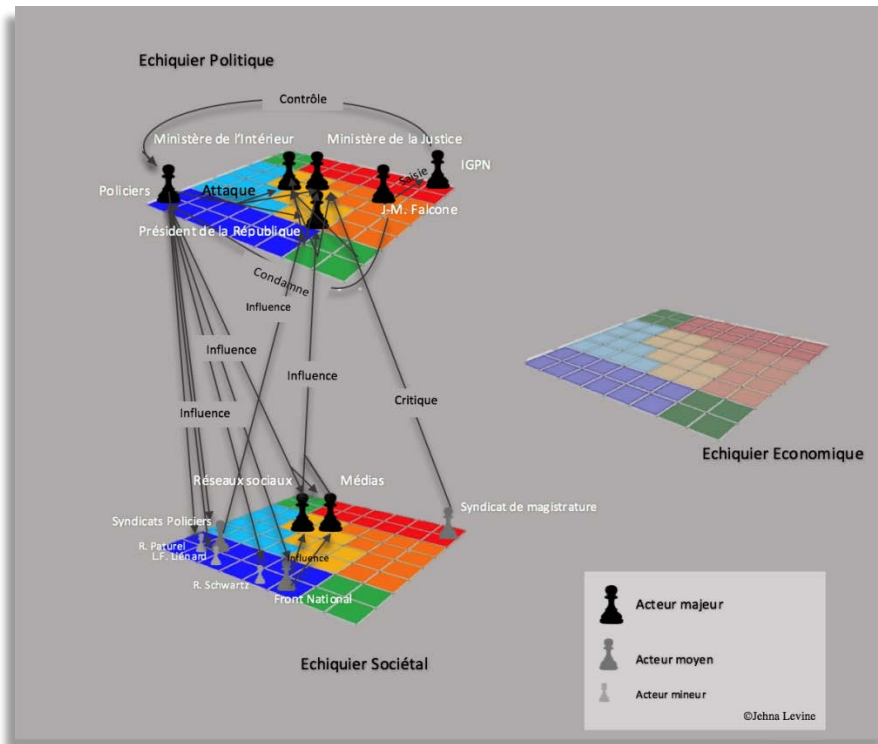
La deuxième concerne les missions des policiers. Ces derniers qui accumulent 18 millions d'heures supplémentaires, sont fatigués et demandent à exercer davantage leur cœur de métier plutôt que d'assurer la protection des bâtiments publics.

Enfin, la dernière revendication porte sur une redéfinition de la légitime défense des policiers qui, avant de se défendre, doivent penser aux conséquences pénales de leurs actes.

Parallèlement les policiers demandent la démission de nombreux acteurs de cette polémique.

Les acteurs de la polémique

Le mouvement est né de nos forces de polices. En revendiquant interpellant nos dirigeants, les policiers français se sont fait entendre. C'est en masse qu'ils répondent à l'appel et se serrent les coudes, à l'exception de Jean-Marc Falcone, directeur générale de la police nationale qui annonce que l'IGPN allait enquêter et sanctionner les manquements de chacun.



Bouche à oreille, réseaux sociaux : tout est bon pour fédérer et appeler à manifester. La demande est simple : rencontrer le chef de l'État pour faire part des revendications.

Plusieurs protagonistes ont tenté de se revendiquer porte-parole de ces manifestations spontanées. Parmi eux, deux personnalités ressortent du lot : Rodolphe Schwartz et Robert Paturel.

Le premier, qui s'est mis en avant lors d'une des manifestations, n'est pas policier. Après avoir exercé en tant qu'adjoint de sécurité dans un commissariat parisien, il a échoué aux concours de gardien de la paix et rejoint l'équipe de sécurité privée de Carrefour. Mais ce n'est pas tout, celui-ci est affilié au Front National et au Rassemblement Bleu Marine qu'il a représenté sur la liste des dernières élections municipales.

Le second est ancien policier du Raid, aujourd'hui retraité. Il aurait été contacté par ses anciens collègues pour faire valoir leurs revendications. Pour cela, il aimerait s'entourer de l'avocat Laurent Franck Lienard, spécialiste de la question de la légitime défense. Bien que se présentant comme apolitique, la couleur politique de Robert Paturel ne fait pas de doute, ses idées sont proches de l'extrême droite radicale. C'est la raison pour laquelle de certains policiers contestent la légitimité de ce porte-parole.

Car ce que craignent les policiers c'est une reprise politique de leurs revendications. Période électorale oblige, les principaux candidats à l'élection présidentielle s'emparent du sujet et s'accordent tous à soutenir les policiers en colère. Le Front National, et sa candidate Marine Le Pen, sort du lot et affiche clairement son soutien à ces manifestations. Communiqués de presse, prise de position, hashtag sur twitter #Jesoutienslespoliciers de Marine Le Pen, présence du Front National et du SIEL (Souveraineté, Identité et Libertés) aux manifestations,

mise en avant de Sébastien Jallamion, policier membre du SIEL. Ce soutien, le FN le revendique et en fait l'un de ses axes de campagne pour 2017. Ils estiment que 57% des policiers voteront Bleu Marine pour 2017.

De leurs côtés, les syndicats dépassés par la situation tentent de reprendre la main. Contrairement aux policiers, les syndicats ne parviennent pas à communiquer entre eux. A l'instar de la manifestation prévue le 26 octobre à Toulouse organisée par le deuxième syndicat des gardiens de la paix et gradés, SGP FO Police, qui fut boycottée par l'intersyndicale Alliance / Unsa-police qui organisa le même jour dans la même ville une manifestation différente. Ce manque de coordination des principaux syndicats de police témoigne de leur incapacité à prendre le problème à bras le corps. Convoqués ensemble devant les pouvoirs publics, il est à espérer, pour les policiers, qu'ils seront dignement représentés.

Manifestations policières : Inédites depuis 1958

Par ces manifestations, les policiers font entendre leurs voix. Bien qu'illégales, celles-ci ne sont pas nouvelles et nous rappellent la première grande manifestation policière du 13 mars 1958 qui a terrassé la IV^e République. À l'époque, ce rassemblement était organisé à l'initiative du Syndicat général de la Police pour demander un réajustement des salaires et primes de risque. Mais l'événement leur a échappé face au nombre de policiers. Une délégation avait alors été reçue par les parlementaires et les revendications des policiers furent entendues.



Aucune sanction ne fut prise à l'encontre des policiers, seul le Préfet de police fut remplacé. Mais cette déstabilisation policière ne fut pas sans conséquences et l'arrivée du Général De Gaulle au pouvoir sonna l'avènement d'une nouvelle République.



Le scénario se ressemble à quelques différences près. L'appel de la police ne se limite pas à Paris, les manifestations ont lieu dans l'ensemble de la métropole. L'appel est lu, vu, entendu, liké, tweeté. Les réseaux sociaux véhiculent l'information qui se propage rapidement. Les témoignages de policiers anonymes affluent sur la toile, une page Facebook « Les amis du Blog Police & Réalités » dont l'authenticité ne peut être vérifiée, les fait circuler et appelle à manifester. Grâce à cette communication et signe de soutien de l'opinion publique les citoyens rejoignent les policiers. Les Français expriment leur désarroi dans ce climat d'attentats où plus que jamais les forces de polices doivent être en mesure d'exercer leur métier sans être agressées.

Une tentative de résolution du conflit

Face à l'importance du conflit, une première réunion s'est tenue le 19 octobre dernier entre les principaux syndicats et les ministères de l'Intérieur et de la Justice. Le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a reçu dans la foulée les organisations syndicales et annoncé le lancement de concertations dans les départements sur les revendications policières. Les conclusions seront remises "en décembre pour mise en œuvre immédiate dès 2017".

Le Garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, les a reçus également. En effet, les policiers dénoncèrent l'impunité des agresseurs. Le ministre s'est engagé à demander aux magistrats la plus grande fermeté. Une mesure vivement critiquée par le Syndicat de la magistrature.

Faute de résultat, les manifestations continuèrent. François Hollande a alors répondu à l'appel des policiers et propose aux principaux syndicats de policiers de le rencontrer en compagnie du Premier Ministre, du Ministre de l'Intérieur et du Garde des Sceaux afin de trouver des moyens de rassurer les policiers.

À l'issue de ces rencontres, un plan gouvernemental pour la police et la gendarmerie a été annoncé. Celui-ci promet plus de moyens pour les policiers en allouant 250 millions d'euros pour de nouveaux équipements et promettant trois avancées pour les policiers : révision de la légitime défense, alignement des peines pour outrage à agent avec celles prévues pour les magistrats et renforcement des mesures pour préserver l'anonymat des policiers.

Pour autant, ces promesses ne suffisent pas pour les policiers qui continuent de manifester. Pour ceux-là les promesses faites à des syndicats ne représentant pas le mouvement sont incomplètes. Les fonds ne suffisent pas à financer un véhicule par commissariat de police, les gilets pare balle promis ne peuvent bénéficier à l'ensemble des policiers.

Menacés de représailles, en raison de leur devoir de réserve et de leur interdiction du droit de grève, ces derniers peuvent potentiellement faire l'objet de sanctions. C'est dans ces conditions que l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) commence à convoquer des policiers. Il paraît alors certain que d'éventuelles réprimandes des forces de l'ordre auraient pour conséquence de mettre de l'huile sur le feu.

Malgré une accalmie du fait des vacances scolaires, de nouvelles manifestations sont prévues et les policiers envisagent d'augmenter la portée de ces événements. Un nouveau projet est en place : la création d'un groupement national associatif pour fédérer l'ensemble des policiers français pour déclarer les futures manifestations en préfecture. Une chose est donc certaine, les policiers n'ont pas fini d'être en colère.

Jehna Levine

Polémique sur la question de la légitime défense des policiers

À partir de quel moment un policier peut-il utiliser son arme de service pour sa défense ? La légitime défense des policiers obéit à des règles strictes issues du Code pénal, et pourtant ses fondations juridiques continuent encore de vaciller. Les responsables politiques usent et abusent d'une stratégie de qui tend à transformer le problème juridique en un problème matériel. Il faut donner un os à ronger aux syndicats et surtout éviter la grogne, à défaut de contrôler effectivement l'application des règles par... les magistrats.

L'exercice de la légitime défense policière, une polémique récurrente

Le sujet, qui devient une revendication pour une partie des policiers, gagne en vigueur et se réapproprie l'espace médiatique régulièrement, au point de devenir une véritable épine dans le pied des pouvoirs publics. Cette logique était déjà vérifiable pour le processus qui a abouti à la dernière réforme du 3 juin 2016. Celle-ci élargissait légèrement les conditions d'ouverture du feu pour les policiers et gendarmes, et était le fruit de réflexions structurelles dont l'aboutissement n'avait été rendu possible que par le contexte d'attentats terroristes qui précipitaient le calendrier législatif depuis la tragédie du 13 novembre 2015. Il faut dire que tout un chacun se fait une idée de la question de la légitime défense — aussi sensible que politique — et se fait porte parole d'un camp, au service d'une vision particulière du droit de se défendre. Chaque suspect tombé en activité ou policier blessé en service, peut devenir l'objet de focalisation médiatique et *in fine*, faire repartir cette perpétuelle polémique sur la légitime défense. Tel fut le cas le 8 octobre dernier à Viry-Châtillon (Essonne) avec l'attaque au cocktail molotov de deux voitures de police en surveillance. Les quatre fonctionnaires n'ont pas fait usage de leurs armes, et sont sortis de leurs véhicules avec de profondes brûlures, très graves pour deux d'entre eux (dont un pronostic vital engagé). L'exposition médiatique qui a été faite de ce drame a recréé cette éternelle émotion collective autour de la légitime défense, sur laquelle les acteurs impliqués savent parfaitement jouer pour influencer la direction du débat.

Une polémique aux acteurs multiples

Les divers acteurs prenant partie de cette polémique se rattachent à plusieurs échiquiers : politique, sociétal. Il est intéressant de voir comment les acteurs d'un même échiquier peuvent avoir des grilles de lectures différentes du sujet de fond qu'engendre la polémique.

Les premiers acteurs concernés sont évidemment issus de l'administration elle-même. Du Directeur Général de la Police Nationale Jean-Marc Falcone aux gardiens de la paix, en passant par les officiers de police judiciaire et les commissaires, le spectre des agents de l'administration ayant pris position est large. Les

Police. De la même manière, citons le Syndicat de la Magistrature, représentatif d'une frange politisée de magistrats. Ces organisations représentatives des agents de police et de magistrats

n'ont toutefois pas une exacte identité d'intérêts et sont classés selon différentes sensibilités sur l'échiquier politique.

La seconde catégorie d'acteurs est constituée de décideurs publics en fonction et des personnalités politiques. Président de la République, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Justice sont en première ligne de cette polémique sur l'échiquier politique. Ils prennent position en fonction de leurs soutiens et sont aidés ou combattus par les forces partisans en présence. Ils constituent des membres clés de l'échiquier politique, malgré leur double fonction politique et administrative.

D'autres acteurs sont issus du monde judiciaire, Laurent-Franck Liénard et Thibault de Montbrial, deux avocats spécialisés dans les questions de légitime défense et d'assistance aux forces de l'ordre.

Analyse du déroulement de la polémique

Deux camps se structurent autour des « décideurs publics », lesquels sont de fait sommés de prendre position. Leur rôle d'arbitre par nature leur impose de trancher. Face à eux, on trouve le camp favorable à une légitime défense élargie. C'est notamment le cas du syndicat UNSA police représenté par Philippe Capon, du syndicat Alliance représenté par Jean-Claude Delage. Un premier conflit apparaît, entre une base policière et une autorité hiérarchique qu'est le DGPN. Ce dernier a émis un avis défavorable le 22 octobre quant à la modification de la légitime défense. L'administration policière est divisée entre ceux qui s'exposent et expriment le besoin d'une souplesse juridique (gardiens de la paix, relayés par leurs représentants syndicaux) et les managers à plus grande échelle, moins présents sur le terrain et davantage formatés aux exigences découlant d'un Etat de droit.

Mais ce rapport de force n'est qu'interne à la police. Il faut prendre en considération d'autres acteurs opposés à une telle réforme. Un cas emblématique était exposé sur le média grand public BFM TV, où Jean-Claude Delage (syndicat Alliance Police) s'opposait à Amal Bentounsi du collectif *Urgence, notre police assassine !* Cette militante est connue de longue date comme luttant contre les violences policières au sens large. Son impartialité est toutefois simple à remettre en cause, en raison du drame personnel qu'elle a vécu il y a quelques années. Elle est la sœur aînée d'un braqueur tué par la police. Cet événement a fondé son engagement associatif. Ce match entre pro et anti est une des rares confrontations directes qu'il fut donné de voir sur le sujet. D'autres acteurs comme le Syndicat de la Magistrature ont davantage eu recours aux communiqués traditionnels, ne cherchant pas nécessairement à investir l'espace public le plus large.

Le contexte pré-électoral de la présidentielle 2017 n'est pas neutre. À moins de huit mois d'un scrutin à forts enjeux sociétaux, la réapparition de cette polémique oblige les responsables politiques qui marchent sur des braises à faire preuve d'une extrême prudence. D'un côté, la peur de la tentation populiste et la stratégie de l'évitement de thèses traditionnellement associées au Front National ; de l'autre côté, la peur d'être taxé de laxisme et d'inefficacité dans l'exercice des missions de sécurité publique.

Le vrai tour de force est opéré par les syndicats de police. Regroupés sous une bannière intersyndicale, ils exigent de rencontrer le ministre de l'Intérieur et de la Justice le 19 octobre, puis le président de la République le 26 octobre. Le message est fort. La profession, régulièrement montrée comme au bord de l'implosion, peut profiter de la polémique pour s'engouffrer dans la brèche et revendiquer un maximum d'avantages sectoriels, incluant le réexamen juridique de la légitime défense. La concession sera faite par le ministre Bernard Cazeneuve, non sans l'aval du président de la République, le 26 octobre. Cette victoire syndicale n'est pourtant pas restée sans contestation. Si le collectif d'Amal Bentounsi se fait discret, il y a en revanche eu une réaction vive du Syndicat de la Magistrature à travers un communiqué du 27 octobre. Appuyant le ministre de la Justice (que le syndicat accusait de

dérives lors de la précédente réforme), les membres engagés se sont opposés aux concessions par le ministre de l'Intérieur Cazeneuve aux policiers. Le motif ? protection de l'État de droit, encore et toujours.

L'analyse juridique du problème a toutefois échappé aux plus gros médias. Seuls les professionnels les plus autorisés évoquent les jurisprudences tentaculaires, notamment européennes, et l'influence que ces dernières portent sur notre législation nationale. C'est le cas de l'avocat Thibault de Montbrial, qui débattait le 12 octobre dernier à Lyon avec le syndicat Synergie Officiers. Engagé à l'Institut pour la Justice, président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure, cet avocat milite depuis longtemps en faveur d'un assouplissement des règles de la légitime défense. Mais ce n'est pas le plus visible et le plus impactant. Un autre spécialiste, Laurent-Franck Liénard, estime plus modérément que le problème n'est pas légal, mais bel et bien judiciaire. En synthétisant ses positions, les dispositions pénales sont assez claires mais la formation inadaptée, tant du côté des policiers que des magistrats.

Les dirigeants politiques usent et abusent d'une stratégie qui transforme le problème juridique en un problème matériel. Ils transforment le problème, et quand celui-ci n'est pas modifiable, ils le noient dans un ensemble informationnel grâce à des effets d'annonce. Le politique vise à remporter une élection : il n'aime ni l'incertitude ni l'instabilité. C'est pourquoi le politique préfère l'outil de communication à une refonte en profondeur. Cette mécanique explique que le ministre de l'Intérieur ait dévoilé un plan de sécurité qui prévoit certes l'instauration d'ici fin novembre d'une — énième — mission de réflexion sur la légitime défense, mais aussi et surtout un déblocage immédiat d'une enveloppe de 250 millions d'euros pour l'achat de matériel adapté et des dépenses de rénovation. La somme paraît dérisoire tant les besoins matériels sont effectivement urgents. Mais était-ce le but réel de la revendication ? Oui et non. Si a priori l'allocation de moyens matériels ne se refuse pas, cela ne saurait remplacer l'urgente réforme réclamée par les défenseurs d'une légitime défense élargie.

Résultats engendrés par les confrontations informationnelles

Peu importe les millions d'euros dépensés, le matériel équipé, les effectifs déployés : le besoin de légitime défense est incompréhensible pour le corps solidaire de magistrats. Ceux-ci tiennent absolument à rester maîtres de l'interprétation de la loi. Si la loi change, leur pouvoir d'interprétation perdure. C'est pourquoi la Justice reste la grande gagnante de cette polémique. Défendue par son ministre Jean-Jacques Urvoas, elle n'a pas été fondamentalement remise en cause et ses rares détracteurs ont été noyés dans un bruit médiatique sans équivalent, la « fronde des policiers en colère » prenant le pas sur la polémique juridique stricto sensu. L'État de Droit impose que des enquêtes soient menées pour faire toute la lumière sur les conditions d'application de la légitime défense ; il ne préjuge pas, en revanche, du résultat des enquêtes qui restent source de grande insécurité juridique pour les forces de l'ordre. Compte tenu du rapport de force actuel entre les magistrats et les policiers en colère, il est fort à craindre que le groupe de travail sur une éventuelle réforme de la légitime défense, instauré par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, n'aboutisse à une ré»forme de la notion de légitime défense qui aille dans le sens des revendications policières.

Cette polémique est cyclique et reste susceptible de faire un retour en force au moindre incident. En témoigne encore le très récent drame intervenu à Échirolles, où cinq policiers ont abattu un quinquagénaire armé d'une machette. Le pouvoir politique ne semble pas prendre la mesure de la difficulté de résoudre cette question de sécurité, à laquelle est très sensible une partie importante de l'électorat en même temps qu'elle ne divise la société civile sur sa finalité.

Notes : chronologie synthétique des faits et interventions sur lesquels s'appuie l'analyse.

- 08/10 : drame de Viry-Châtillon.
- 11/10 : Frédéric Lagache (syndicat Alliance) intervient sur BFM TV et demande la révision de la légitime défense.
- 19/10 : les syndicats de policiers sont reçus successivement par le ministre de l'Intérieur puis de la Justice. Capon (syndicat UNSA Police) intervient sur BFM et soutient également la demande de révision des règles de légitime défense. Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve annonce un futur plan de sécurité depuis la place Beauvau. L'avocat Laurent-Franck Liénard rappelle l'état du droit quant aux règles de la légitime défense.
- 20/10 : Jean-Claude Delage (syndicat Alliance) débat avec Amal Bentounsi (Urgence, notre police assassine) sur la matinale RMC au sujet de la légitime défense.
- 21/10 : l'intersyndicale policière publie un communiqué refuse la récupération, demande la révision de la légitime défense. Parallèlement, le ministère de l'Intérieur confirme l'élaboration d'un plan de sécurité.
- 22/10 : Jean-Marc Falcone, directeur général de la police nationale, se prononce défavorablement à la modification des règles de la légitime défense.
- 26/10 : les syndicats de policiers sont reçus à l'Élysée. Parallèlement, le ministre de la Justice Jean-Jacques Urvoas se prononce également contre une modification des règles de la légitime défense. Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve dévoile les détails de son plan de sécurité. Constitution d'un groupe de travail pour une éventuelle réforme de la légitime défense (volet juridique), déblocage de fonds et de moyens divers (volet matériel, important)
- 27/10 : le Syndicat de la Magistrature sort de son silence et réagit à la polémique via un communiqué sur son site web, s'opposant à une réforme légale des conditions de la légitime défense. Parallèlement, l'avocat Me Liénard réagit sur son compte Facebook et semble se différencier des syndicats.